

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 10 (1995)
Heft: 3: Gazette

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES

Gazette NIKE – abonnement annuel 1995

Le secrétariat du Centre NIKE remercie bien les lecteurs de la Gazette NIKE qui ont donné suite à son appel paru dans le bulletin de juin et lui ont versé le prix minimum de l'abonnement à la Gazette qui s'élève à Fr. 32.--. Il n'est pas trop tard pour bien faire! Nous rappelons notre numéro de CCP aux lecteurs qui n'auraient pas prêté attention au bulletin de versement: CCP 30-32041-5.

Vo

Des milliards pour la recherche

L'année passée, la Confédération a dépensé 2070 millions de francs en faveur de la recherche et du développement. 1210 millions ont été mis à la disposition des services fédéraux et du Fonds national, 860 millions ont été accordés aux universités. Un quart du total de la somme affectée à la recherche et au développement est dépensé par la Confédération et les cantons. Comme l'a communiqué l'Office fédéral de la statistique (OFS), plus de 270 millions du total des dépenses de la Confédération pour la recherche et le développement, soit 1210 millions, ont servi au financement de propres projets de recherche.

ATS

118 millions pour Pro Helvetia

Au cours des quatre prochaines années, la Fondation Pro Helvetia aura 118 millions de francs à sa disposition pour financer ses activités culturelles en Suisse et à l'étranger. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) compétente en la matière a rejeté les demandes d'augmentation compte tenu de la situation financière de la Confédération. Elle a refusé encore plus clairement une proposition visant à geler les subventions fédérales à 105 millions de francs (comme au cours des années 1992 - 1995).

ATS

Pas de réduction des subventions pour la recherche

La commission préparatoire du Conseil national désire s'en tenir à l'augmentation préalablement décidée des subventions en faveur des programmes prioritaires. Lors de la discussion du budget, à la mi-août, le Conseil fédéral a décidé d'annuler l'augmentation de 15 millions de francs. Dans son communiqué du 4 septembre, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC) a indiqué que c'était la tâche du Parlement de définir les priorités.

AP

Copenhague, Capitale Européenne de la Culture 1996

C'est dans le cadre du Festival de Salzbourg que Copenhague s'est présentée comme Capitale Européenne de la Culture 1996. Le programme de la ville à cette occasion se compose de trois phases de quatre mois chacune. Le printemps sera consacré à l'histoire de la ville et des pays nordiques, l'été sera placé sous le signe de la nature et de l'art en plein air, l'automne se tournera vers le futur: la musique moderne, Copenhague au XXI^e siècle et l'art du futur au moyen de la télévision interactive.

ATS

Bâle, Ville Européenne de la Culture en 2001?

Le Conseil fédéral a décidé de soutenir la candidature de la Ville de Bâle au titre de Ville Européenne de la Culture en 2001. Depuis 1985, ce titre est accordé à une ville européenne par les ministres de la culture représentés au Conseil de l'Union Européenne. En apportant son soutien à Bâle, le Conseil fédéral reconnaît l'importance culturelle de la région bâloise et manifeste son esprit d'ouverture au niveau européen.

communiqué

Réorganisation de la Cinémathèque Suisse à Lausanne

Une démarche du Conseil des Etats

Au début de la session d'été, Rosmarie Simmen (SO), membre du Conseil des Etats et Présidente de Pro Helvetia, a présenté un postulat pour la réorganisation de la Cinémathèque Suisse à Lausanne qui se trouve dans une situation financière désastreuse. Cette démarche a pour objectif l'acquisition des biens immobiliers de la Cinémathèque située à Penthaz par la Confédération et leur location à un prix décent aux 'Archives nationales du film suisse'. De cette manière la cinémathèque pourrait utiliser ses moyens financiers pour la restauration des films plutôt que pour le paiement d'intérêts hypothécaires. Le postulat porte par ailleurs les signatures des membres du Conseil des Etats suivants: Jean Cavadini (NE), Gilbert Coutau (GE), Thomas Onken (TG), Gian-Reto Plattner (BS), Marie-Madeleine Prongué (JU) et Hubert Reymond (VD).

communiqué

Train touristique en danger

La ligne de chemin de fer touristique du 'Rive-Bleue-Express' (RBE) entre Bouveret (VS) et Evian (F) est en danger. Les chemins de fer français (SNCF) réclament 600'000 francs français (150'000 Fr.) au RBE pour pouvoir utiliser ses rails pendant les quatre prochaines années ce qui met en danger l'existence de cette ligne touristique. En 1990, l'association franco-suisse 'Conseil du Léman' s'était exprimée en faveur de la conservation de cette ligne ferroviaire et avait pris à sa charge la moitié des frais d'assainissement. En contrepartie, la SNCF s'était engagée à prendre à son compte les frais d'entretien pendant au moins 10 ans. En 1994, le RBE, qui est une entreprise privée, a enregistré un nouveau record en transportant 7740 passagers, surtout le dimanche quand la locomotive à vapeur est mise en action.

ATS

Un 'Itinéraire du patrimoine industriel' entre Linthal et Ziegelbrücke

Afin de mettre en évidence l'importance de l'industrie glaronnaise du passé et du présent, un 'Itinéraire du patrimoine industriel glaronnais' est en train de se créer qui sera ouvert au public en mai 1996. Ce projet mis au point par un

N O U V E L L E S

groupe de travail dans le cadre d'une association de soutien prévoit le balisage d'un chemin d'environ 30 km entre Linthal et Ziegelbrücke permettant la découverte à pied ou en vélo du paysage industriel glaronnais. Un autre itinéraire doit en outre inclure la Sernftal. Cet itinéraire très exactement signalisé sur une carte permettra de découvrir des bâtiments industriels imposants, des ateliers modestes, des usines hydro-électriques, des gares, des villas d'industriels, des cantines ou des bâtiments témoignant de l'existence d'anciennes ardoisières.

Cet itinéraire sera balisé par 32 grands tableaux explicatifs qui attireront l'attention des promeneurs et des cyclistes sur l'histoire et la signification des objets situés le long du chemin.

communiqué

Distinction 'Architecture de qualité 1994' aux Grisons

Pour la deuxième fois – la première fois en 1987 –, le Canton des Grisons a distribué la distinction 'Architecture de qualité 1994'. Cette distinction a pour objectif de promouvoir le débat sur l'architecture et d'éveiller l'intérêt de la population pour l'architecture de qualité.

A l'occasion de l'attribution de cette distinction, une publication est parue présentant avec textes et photographies les 15 objets primés. Cette brochure comprend en plus quelques explications sur le sens de cette distinction et un article de Tita Carloni, président du jury, intitulé 'Heutige Architektur in Graubünden – Tradition als Erneuerung'. Le jury était composé des personnalités suivantes: Tita Carloni, architecte, Rovio (président); Luzi Dosch, historien de l'art, Coire; Franz Eberhard, architecte municipal, St-Gall; Stefan Engler, avocat/membre du Grand Conseil, Surava; Silvia Gmür, architecte, Bâle; Katharina Krauss-Vonow, artiste, Stallikon; Rodolphe Lüscher, architecte, Lausanne; Christian Menn, ingénieur, Coire/Zurich; Rita Cathomas-Bearth, représentante de l'association de soutien, Coire.

Parmi les bâtiments primés on citera: le toit de la gare des cars postaux, Coire; l'école d'ingénieurs ETS, Coire; le Kirchner Museum, Davos; la Chaputta Sogn Benedetg, Sumvitg et la station de transformateurs Unterwerk Vorderprättigau.

N O U V E L L E S

La publication coûte Fr. 14.-- frais de port inclus et peut être commandée à l'adresse suivante: Rita Cathomas-Bearth, Nordstr. 1, 7000 Coire.

communiqué

Depuis, le cinéma 'Métropole', dans sa totalité, figure dans l'Inventaire cantonal du patrimoine à protéger, la salle de cinéma et le foyer ont été définitivement classés. La 'Fondation Métropole' nouvellement créée dispose d'un droit de superficie pour toute la salle de cinéma, le Conseil municipal de la Ville de Lausanne a d'ores et déjà accordé un million de francs et promit plus de trois millions pour la restauration. Le Conseil d'Etat va faire une demande pour trois millions supplémentaires auprès du Grand Conseil. L'Association et la Fondation espèrent enfin obtenir une somme équivalente de la part de personnes privées.

LSP

Prix 'Heimatschutz' 1995: moyen-âge et époque moderne

La Ligue suisse du patrimoine national (LSP) va primer cet automne deux initiatives privées: une pour la conservation de l'église du village de Montbrelloz (FR) datant du XIIe siècle, l'autre pour le travail couronné de succès en faveur de la sauvegarde de la salle de cinéma 'Métropole' à Lausanne pouvant accueillir plus de 1'000 personnes, inaugurée en 1931. Le Prix 'Heimatschutz' est décerné à des organismes privés qui soutiennent les objectifs de la LSP contrairement au Prix Wakker qui est décerné aux administrations communales.

En 1980, la commune de Montbrelloz a annoncé son intention de démolir l'église inutilisée depuis 1964 suite à la construction d'une église moderne de style architectural courant dans les années 60. Après l'annonce de cette décision, une première vague de protestations s'est fait entendre qui a été à l'origine de la création de l'"Association des amis de la vieille Eglise de Montbrelloz" (AVEM). Le coût de la rénovation de la nef avait été évalué à Fr. 300'000.-- et l'Association, qui compte 200 membres, n'avait que Fr. 10'000.-- à disposition. Les travaux de restauration ont donc dû être entrepris par étapes. Tout d'abord le toit a été réparé, la LSP y a contribué par une participation de Fr. 10'000.--. Les travaux effectués par des bénévoles et des jeunes ont permis de réduire considérablement les coûts. En 1987, les travaux extérieurs de l'église ont été terminés, en 1991 les travaux aux alentours de l'église. Il reste encore à effectuer la restauration des peintures et des crépis à l'intérieur.

En ce qui concerne la salle de cinéma lausannoise 'Métropole', c'est l'"Association Musique Métropole" (AMM) qui s'est opposée à la demande de permis de construire du propriétaire, une société d'assurances, qui prévoyait la destruction de la salle de cinéma de style Art Déco et du foyer et la construction de six plus petites salles de cinéma, d'une galerie commerciale et d'autres institutions de service.

Notre quartier

Un livre éducatif sur l'évolution d'un quartier et la protection des sites: l'exemple du quartier ouest de Thoune

La Ligue bernoise pour le patrimoine vient de publier une brochure richement illustrée de 56 pages consacrée à l'origine et à l'évolution d'un quartier. Cette brochure a été imaginée sous la forme d'un livre éducatif comprenant des fiches de travail séparées et est conçue sur le schéma des publications 'Mein Dorf - Dorfentwicklung und Ortsbildung im Unterricht' (1989) et 'Unsere Dörfer - Siedlungsentwicklung und Ortsbildung in Graubünden: Ein Leitfaden für den Unterricht' (1994). Christoph Schläppi et Marco Badilatti sont responsables du texte, les nombreuses photographies sont de nouveau l'œuvre de Rolf A. Stähli.

«L'exemple de Thoune montre de façon édifiante comment notre ville et ses quartiers ont vu le jour, comment ils se sont développés, quels problèmes se sont alors posés et comment ils ont pu être résolus. Cette brochure met en valeur les éléments les plus importants d'un quartier urbain ordinaire, ses espaces intérieurs et extérieurs, ses bâtiments, son évolution et le rôle joué par ses habitants» (extrait de la préface).

Les deux premiers chapitres principaux traitent de l'évolution architecturale de la Ville de Thoune et de son quartier ouest et sont suivis par des descriptions: les espaces extérieurs du quartier, la maison dans le quartier, le quartier en évolution, les instruments à la disposition du travail de proximité.

Même si aujourd'hui la notion d'"éducation du regard" est connue de tous et peut-être déjà galvaudée, il s'agit dans ce cas bien d'une brochure qui cherche à sensibiliser un large public aux problèmes multiples de la protection de sites, elle s'adresse non seulement aux enseignants et aux jeunes mais également aux hommes politiques, aux autorités, aux pla-

nificateurs et aux urbanistes, aux architectes, aux conservateurs des monuments historiques, aux historiens, aux responsables de la formation des adultes et aux commissions d'octroi des permis de construire.

(voir page 35)

Vo

Nouvelle édition de l'inventaire et de la carte des biens culturels

L'*"Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale"* et la *'Carte des biens culturels'* sont mis à jour sept ans après leur première parution. L'inventaire comprend les quelque 8'300 biens culturels qui doivent être protégés en priorité contre les effets de conflits armés, voire de catastrophes.

L'*"Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale"* répertorie sur un peu plus de 500 pages les 1'650 biens culturels d'importance nationale et les 6'600 biens culturels d'importance régionale à protéger conformément à la convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. L'inventaire de 1988 a été mis à jour par les responsables cantonaux de la protection des biens culturels et les experts fédéraux en étroite collaboration avec le Comité suisse de la protection des biens culturels. Au cours de cette procédure, la première édition de l'inventaire a été modifiée de la manière suivante: 200 biens culturels ont passé de la catégorie des biens culturels d'importance régionale dans celle des biens d'importance nationale, environ 600 biens ont été introduits dans la catégorie des biens culturels d'importance régionale, une vingtaine de biens ont été retirés de l'inventaire, soit parce qu'ils ont été détruits, soit parce qu'ils ont été transformés de manière peu appropriée.

Grâce à l'inventaire les responsables de la protection de biens culturels et un ennemi potentiel connaissent les biens qu'il s'agit de protéger ou de respecter. Pour atteindre ce second but, l'écusson international bleu et blanc de la protection des biens culturels serait par exemple, sur ordre du Conseil fédéral, apposé sur tous les biens culturels d'importance nationale. Il s'agit également de réaliser, aujourd'hui déjà, pour les biens figurant dans l'inventaire des documentations de sécurité qui permettraient de restaurer ou de reconstruire des biens culturels endommagés ou détruits. Jusqu'à ce jour, la Confédération a subventionné la réalisation de plus de 30'000 microfilms reproduisant des documentations de sécurité et des fonds d'archives ou de bibliothèques particulièrement précieux. Pour proté-

ANNEXE NOUVELLES

ger les biens culturels meubles, il se construit en moyenne en Suisse une quinzaine d'abris. Il en existe aujourd'hui 218 qui représentent un volume protégé de 155'634 m³.

L'inventaire est distribué à toutes les communes suisses, aux commandants militaires jusqu'à l'échelon bataillon, ainsi qu'à tous les services et à toutes les organisations fédérales et cantonales intéressées à la protection du patrimoine culturel. Les quelque 80 Etats signataires de la convention de La Haye recevront également un inventaire et une carte des biens culturels. Ils connaîtront ainsi les biens culturels que la Suisse souhaite faire respecter.

L'inventaire continuera d'être mis à jour périodiquement, en principe tous les dix ans. Il sera alors possible de le compléter en fonction de l'évolution des critères de classification.

Nouvelle carte des biens culturels

L'Office fédéral de topographie s'est basé sur le nouvel inventaire pour mettre à jour sa *'Carte des biens culturels'*. Tous les biens culturels d'importance nationale figurent sur la carte au 1 : 300'000 ou sur les cartes de détail contenues dans le livret d'accompagnement. La carte des biens culturels peut aussi s'utiliser indépendamment de l'inventaire et permettre de découvrir les biens culturels les plus précieux du pays.

(voir page 34)

Office fédéral de la protection civile
Section information